

ORDONNANCE N° 07- 022 / P-RM DU 18 JUIL 2007

PORTANT CREATION DU PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE
LE PALUDISME (PNLP)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi N° 94-009 du 22 mars 1994 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation, de la gestion et du contrôle des services publics, modifiée par la loi N° 02-048 du 22 juillet 2002 ;
- Vu la Loi N° 07-043 du 28 juillet 2007 autorisant le Gouvernement à prendre certaines mesures par ordonnances ;
- Vu le Décret N° 04-140 / P-RM du 29 avril 2004 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le Décret N° 04-141 / P-RM du 2 mai 2004 modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

La Cour Suprême entendue,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

ORDONNE :

Article 1^{er} : Il est créé un service rattaché dénommé Programme National de lutte contre le Paludisme, en abrégé PNL P.

Article 2 : Le Programme National de Lutte contre le Paludisme a pour mission d'animer et de coordonner les activités se rapportant à la lutte contre le paludisme.

A cet effet, il est chargé de :

- contribuer à la conception et à l'élaboration des stratégies nationales en matière de lutte contre le paludisme ;
- coordonner les recherches et études dans le domaine de la lutte contre le paludisme ;
- contribuer à l'élaboration des normes et des procédures et veiller à leur application ;
- préparer les plans d'actions et veiller à leur mise en œuvre.


Article 3 : Le Programme National de Lutte contre le Paludisme est dirigé par un directeur nommé par décret pris en Conseil des ministres.

Article 4 : Un décret pris en Conseil des Ministres fixe l'organisation et les modalités de fonctionnement du Programme National de Lutte contre le Paludisme.


Article 5 : La présente ordonnance sera enregistrée et publiée au Journal officiel.

Bamako le, 18 JUIL 2007

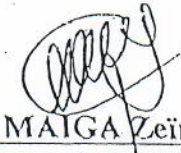
Le Président de la République,


Amadou Toumani TOURE

Le Premier Ministre,


Ousmane Issoufi MAIGA

Le Ministre de la Santé,


Madame MAIGA Zeïnab Mint YOUNG

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,


Abou-Bakar TRAORE